

**PROCÉDURE D’AFFILIATION A LA SÉCURITÉ SOCIALE FRANÇAISE**

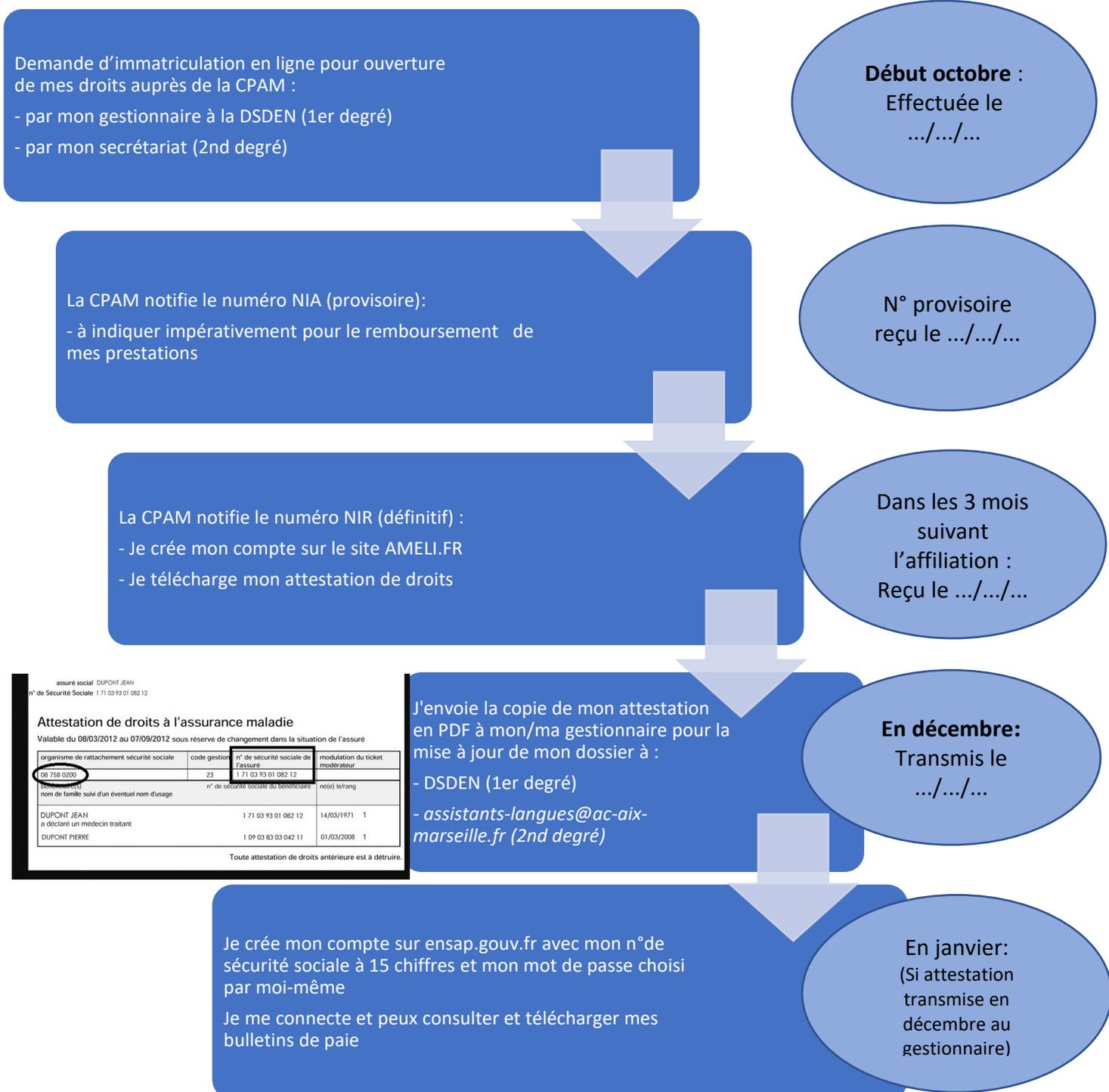
Durant votre séjour, vous bénéficiez d’une assurance maladie gérée par la Sécurité sociale.

En tant qu’assistant de langue, vous devez impérativement être inscrit auprès de la CPAM afin d’obtenir un numéro de sécurité sociale définitif avant le mois de décembre.

Celui-ci vous servira à demander vos remboursements de frais de santé, mais aussi à consulter vos bulletins de salaire sur l’Espace Numérique Sécurisé de l’Agent Public « [ensap.gouv.fr](http://ensap.gouv.fr) »

- ☑ **Si vous avez déjà un numéro définitif**, vous devez transmettre une copie de votre attestation de droits au format PDF (à télécharger depuis [ameli.fr](http://ameli.fr)) à votre [gestionnaire](#)

**Démarches à effectuer dès mon installation :**



assuré social DUPONT JEAN  
n° de Sécurité Sociale 1 71 03 93 01 082 12

Attestation de droits à l'assurance maladie  
Valable du 08/03/2012 au 07/09/2012 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

organisme de rattachement sécurité sociale	code gestion	n° de sécurité sociale de l'assuré	modulation du ticket modérateur
03 758 0200	23	1 71 03 93 01 082 12	
DUPONT JEAN a déclaré un médecin traitant		1 71 03 93 01 082 12	14/03/1971 1
DUPONT PIERRE		1 09 03 83 03 042 11	01/03/2008 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.